

LE DEROULEMENT DE VOTRE ANNEE ? TITULARISATION ? MUTATIONS ?**POUR RECEVOIR LES INFORMATIONS DU SNES : REMPLISSEZ CETTE FICHE**

Le Snes, syndicat majoritaire dans la profession : (dans les instance paritaires nationales et académiques) mettra tout en œuvre pour vous aider dans vos démarches, vous informer, et vous défendre dans cette année de stage qui restera très difficile.

Pour être informé et conseillé tout au long de cette année nous vous proposons de remplir cette fiche qui nous permettra de vous envoyer les informations utiles et nécessaires à propos des grands enjeux de votre année : titularisation, mutations, droits et obligations, notation administrative etc.

CETTE FICHE NE VOUS ENGAGE A RIEN (ce n'est pas un bulletin d'adhésion), mais elle nous permet de vous envoyer des informations : n'oubliez pas de dater et signer.

Vous pouvez nous la retourner par la voie postale : Snes Versailles , 3 rue Guy de Gouyon du Verger 94112 Arcueil Cedex ou la scanner et nous l'envoyer par mail : s3ver@snes.edu

NOM : PRENOM :

Nom de jeune fille :

Sexe : Masculin Féminin

Adresse électronique :

Téléphone : fixe : portable

Adresse personnelle (postale) :

certifié (CAPES) agrégé CPE

DISCIPLINE :

Affectation : département : 78 91 92 95

Nom de l'établissement et COMMUNE)

Quotité de service (nombre d'heures d'enseignement) :

Niveaux enseignés :

Avez-vous des classes à examen ? oui non

Êtes-vous professeur principal : oui non

Votre Conseiller pédagogique est-il déjà nommé ? oui non

Exerce-t-il dans votre établissement ? oui non (si non : où est-il ?

Avez-vous validé votre master 2 ? oui non

N'hésitez pas à faire part de toute question ou problème aux militants présents sur le site lors de cette journée d'accueil.

☞ Je demande au SNES de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans les articles 26 et 27 de la loi du 6.1.78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNES National – 46 avenue d'Ivry 75647 PARIS Cedex 13 ou à ma section académique.

Date :

SIGNATURE :